



# RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT SENIORS FEMININES

## **Article 1 - TITRE ET CHALLENGE**

Le District 75 de Football organisera annuellement, sur son territoire, une épreuve intitulée Championnat de Paris Féminines Seniors, réservée aux clubs libres.

## **Article 2 - COMMISSION D'ORGANISATION**

La Commission d'Organisation des Compétitions est chargée, en collaboration avec les Services Administratifs du District 75 de Football, de l'organisation, de l'administration et de la gestion de cette compétition.

## **Article 3 - ENGAGEMENTS**

Conformément à l'article 9 du Règlement Sportif du District 75 de Football

## **Article 4 - CALENDRIER**

Conformément aux articles 10 et 12, alinéa 3 du Règlement Sportif du District 75 de Football

## **Article 5 - SYSTEME DE L'EPREUVE**

**5.1-** Le Championnat « Féminines Séniors » se joue par matchs "Aller" et "Retour". Les matchs Aller et Retour ne doivent pas se dérouler sur le même terrain conformément à l'article 20.3 du Règlement Sportif Général.

### **5.2 - CLASSEMENT**

Conformément à l'article 14 du Règlement Sportif du District 75 de Football.

### **5.3 - STRUCTURE DE L'EPREUVE**

#### **Championnat Féminines Seniors : (1 Division) :**

**D1 : 1 groupe de X équipes :**

**La première de la division est championne de D1 et a la possibilité de monter en Régionale 3.**

### **5.4- Dispositions particulières – Obligations – Montées et Descentes**

Conformément aux articles 14, alinéa 12 du RSG du district 75.

## **Article 6 - TERRAINS**

**6.1-** Les équipes disputant le Championnat Seniors du Dimanche Matin doivent avoir obligatoirement un terrain classé conformément à l'article 39 du Règlement Sportif du District 75.

**6.2-** Les rencontres ont lieu le Samedi Après-midi suivant le calendrier établi par le District 75 de Football.

Le coup d'envoi des matchs est fixé entre 14H30 et 17h30 sauf dérogation annuelle accordée par la commission compétente.

Ils ont une durée de 90 minutes en deux périodes de 45 minutes.

AUTRES DISPOSITIONS : conformément à l'article 15 du Règlement Sportif du District  
Règlement Championnat Seniors F à 11 – District 75 – Saison 2021 / 2022

### **Article 7 - QUALIFICATIONS - ÉQUIPES**

Conformément aux Règlements Généraux de la Fédération Française de Football et aux articles 7, 8 et 38 du Règlement Sportif du District 75 de Football.

Les joueuses autorisées à participer à cette compétition sont celles des catégories d'âge ci-dessous :

-Séniors F

-U18 F \* – sous réserve du respect de l'article 73.1 des RG de la FFF

-U17 F \*\*– sous réserve du respect de l'article 73.2 des RG de la FFF

-U16 F \*\*– sous réserve du respect de l'article 73.2 des RG de la FFF.

\*Les joueuses U18 F peuvent évoluer dans les compétitions séniors sans limitation.

\*\*Les joueuses U16 F et U17 F peuvent évoluer dans les compétitions séniors dans la limite de 5 inscrites sur la feuille de match (dont trois joueuses maximums d'une même catégorie).

### **Article 8 - REMPLACEMENT DES JOUEURS**

Conformément à l'article 22 du Règlement Sportif du District 75 de Football.

### **Article 9 - COULEURS**

Conformément à l'article 16, alinéa 1 du Règlement Sportif du District 75 de Football.

### **Article 10 -BALLONS**

Conformément à l'article 16, alinéa 2 du Règlement Sportif du District 75 de Football.

### **Article 11 - PORT DES PROTEGE-TIBIAS**

Conformément à l'article 16, alinéa 3, du Règlement Sportif du District 75 de Football.

### **Article 12 - ARBITRAGE**

Conformément aux articles 17 et 18 du Règlement Sportif du District 75 de Football.

### **Article 13 -FORFAIT**

Conformément à l'article 23 du Règlement Sportif du District 75 de Football.

### **Article 14 -FEUILLES DE MATCH**

Conformément à l'article 13 du Règlement Sportif du District 75 de Football.

### **Article 15 -ACCOMPAGNATEURS ET DELEGUES AUX ARBITRES**

Conformément à l'article 19 du Règlement Sportif du District 75 de Football.

### **Article 16 -RESERVES - CONFIRMATION DES RESERVES - RECLAMATIONS -EVOCATION**

Conformément aux articles 30, 30bis et 30 ter du Règlement Sportif du District 75 de Football.

### **Article 17 -APPELS**

Conformément à l'article 31 du Règlement Sportif du District 75 de Football.

### **Article 18 -INVITATIONS ET LAISSEZ-PASSER**

Conformément à l'article 26 du Règlement Sportif du District 75 de Football.

### **Article 19 -APPLICATIONS DES REGLEMENTS**

Dans tous les cas non contraires au présent règlement, les Statuts et Règlements du District 75 de Football sont applicables au Championnat Seniors Féminines.

Les cas non prévus dans le présent règlement sont tranchés par la Commission Départementale compétente et en dernier ressort par le Comité de Direction du District 75 de Football sauf en ce qui concerne les faits disciplinaires.